

## **PROCÉDÉ D'ÉVALUATION PRÉALABLE À VOTRE FORMATION À LA CONDUITE ET À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Pour débiter votre formation, une évaluation de vos compétences, d'une durée de 55 minutes, va être réalisée.

### **I- PARCOURS DE FORMATION**

Cette évaluation permettra de vous proposer un parcours de formation adapté à vos besoins, accompagné d'une proposition chiffrée.

### **II- ITEMS ÉVALUÉS**

Cette évaluation portera sur :

- Vos prérequis en matière de connaissances des règles du code de la route et en matière de conduite d'un véhicule,
- Vos expériences vécues en tant qu'usager de la route,
- Vos compétences psychomotrices,
- Vos motivations

### **III- LES MOYENS UTILISÉS**

Cette évaluation est réalisée dans le véhicule école avec un moniteur avec l'aide d'une fiche préétablie fournie par un fournisseur agréé et conforme au R.E.M.C.

Après explication des résultats et signature de l'enseignant, de l'élève et des parents (si élève mineur), un volet est remis à l'élève et un autre est conservé par l'auto-école.

### **IV- INFORMATION DU PUBLIC**

Le procédé de l'évaluation est porté à la connaissance du public par un affichage dans les locaux de l'école de conduite.